

CSS du 7 septembre 2018

Cristal – Novergie

Carrières-sur-Seine

Action de l'inspection des installations classées

Fabrice MORONVAL

DRIEE - UD78



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie
d'Île-de-France

www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

Sommaire

- Situation administrative
- Contrôles inopinés en 2017-2018
- Inspections réalisées depuis la dernière CSS du 21 avril 2017

Situation administrative

- Arrêté en vigueur : **27 juin 2011** consolidé, mettant à jour les rubriques de la nomenclature et intégrant les dispositions de l'arrêté ministériel du 3 août 2010 (autosurveillance ammoniacque et dioxine-furane au 01/07/14)
- Arrêté préfectoral complémentaire du **28 novembre 2013** (IED, garanties financières)
- Courrier préfectoral du 26 septembre 2016 prenant acte du nouveau classement au titre des rubriques 4xxx suite au décret 2014-285 du 3/03/2014 (transposition directive Seveso 3). Seule rubrique concernée : 4718-2 stockage de 30 t propane pour alimentation des brûleurs des fours.
- Pas de modification des installations depuis dernier arrêté préfectoral.



Contrôle inopiné air (24 et 25 octobre 2017)

Laboratoire agréé: CME Environnement

Résultats sur les concentrations journalières : conformes

Paramètres mesurés	Valeurs limites (moy. Journalières)	Ligne 1	Ligne 2
Poussières (mg/Nm ³)	10	0,27	0,22
COT (mg/Nm ³)	10	0,71	0,71
CO (mg/Nm ³)	50	8,80	2,80
HCl (mg/Nm ³)	10	4,58	5,67
HF (mg/Nm ³)	1	0,03	0,049
SO ₂ (mg/Nm ³)	30	4,35	1,91
NO _x (mg/Nm ³)	80	57,10	78,70
NH ₃ (mg/Nm ³)	10	4,38	6,66
Cd + Tl (mg/Nm ³)	0,05	0,0000	0,0000
Hg (mg/Nm ³)	0,05	0,0022	0,0007
Autres métaux lourds (mg/Nm ³)	0,5	0,0053	0,0035
PCDD/PCDF (ng I-TEQ/Nm ³)	0,1	0,0010	0,0156



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Contrôle inopiné air (24-25 octobre 2017)

Laboratoire agréé: CME Environnement

Résultats pour les flux journaliers en kg/j : conformes

Paramètres mesurés	Valeurs limites (Flux Journalier)	Ligne 1	Ligne 2
Poussières (kg/j)	9,4	0,29	0,204
COT (kg/j)	9,4	0,77	0,65
CO (kg/j)	46,8	9,57	2,60
HCl (kg/j)	9,4	4,998	5,233
HF (kg/j)	0,9	0,0325	0,0455
SO ₂ (kg/j)	28	4,75	1,76
NO _x (kg/j)	96 (somme 149,6)	60,68	71,93
NH ₃ (kg/j)	9,4	4,65	6,08
Cd + Tl (kg/j)	0,047	0,0000	0,0000
Hg (kg/j)	0,047	0,0024	0,0006
Autres métaux lourds (kg/j)	0,47	0,0056	0,0032
PCDD/PCDF (µg I-TEQ/j)	93,6	1,08	14,48



Contrôle inopiné air (05-07 juin 2018)

Laboratoire agréé: APAVE

Résultats sur les concentrations journalières : conformes

Paramètres mesurés	Valeurs limites (moy. Journalières)	Ligne 1	Ligne 2
Poussières (mg/Nm ³)	10	0,00	0,00
COT (mg/Nm ³)	10	0,00	0,00
CO (mg/Nm ³)	50	1,77	0,00
HCl (mg/Nm ³)	10	4,37	4,96
HF (mg/Nm ³)	1	0,060	0,040
SO ₂ (mg/Nm ³)	30	3,23	5,51
NO _x (mg/Nm ³)	80	78,00	64,00
NH ₃ (mg/Nm ³)	10	10,10	0,53
Cd + Tl (mg/Nm ³)	0,05	0,0002	0,0002
Hg (mg/Nm ³)	0,05	0,0000	0,0500
Autres métaux lourds (mg/Nm ³)	0,5	0,0242	0,0259
PCDD/PCDF (ng I-TEQ/Nm ³)	0,1	0,000007	0,00001



Contrôle inopiné air (05-07 juin 2018)

Laboratoire agréé: APAVE

Résultats sur les flux horaires rapportés en flux journaliers (kg/j)

Paramètres mesurés	Valeurs limites (Flux Journalier)	Ligne 1	Ligne 2
Poussières (kg/j)	9,4	0,0000	0,0000
COT (kg/j)	9,4	0,00	0,00
CO (kg/j)	46,8	1,81	0,00
HCl (kg/j)	9,4	4,2480	5,42
HF (kg/j)	0,9	0,0480	0,0480
SO2 (kg/j)	28	3,3120	6,0480
NOx (kg/j)	96 (somme 149,6)	79,68	76,80
NH3 (kg/j)	9,4	10,08	0,001
Cd + Tl (kg/j)	0,047	0,0002	0,0002
Hg (kg/j)	0,047	0,0213	0,0580
Autres métaux lourds (kg/j)	0,47	0,0242	0,0281
PCDD/PCDF (µg I-TEQ/j)	93,6	0,07	0,02



Suites du contrôle inopiné 2018

Conformément à la procédure qualité DRIEE, envoi d'un courrier à l'exploitant le 26 juillet 2018 sur les dépassements constatés.

NH3 : faiblesse du dépassement → demande d'éléments contextuels.

Mercure (Hg) principal dépassement en flux (+23%) : justification de la conformité de l'installation.



Inspection du 4 mai 2017

Inspection programmée réalisée avec le pôle des équipements sous pression (ESP) de la DRIEE (UD95)

- Vérification du respect de la réglementation relative aux ESP
- Contrôles des suites données aux précédentes inspections du 10 juin 2016 et 22 janvier 2015
- Contrôles des dispositifs de détection et lutte contre le risque d'incendie (rapports de vérification annuels)
- Dispositions applicables pour la sécurité du stockage de propane (30 t) et du stockage de l'eau ammoniacale (60 m³)
- Visite des installations.



Inspection programmée du 4 mai 2017

Courrier de suite de l'inspection des IC du 2 juin 2017

Non-conformités (2) :

- Sécurité : procéder à la remise en état des dispositifs de détection gaz et incendie sur l'ensemble des installations dans un délai de 2 mois. Conduire une réflexion si nécessaire pour améliorer le suivi des interventions indispensables à la sécurité (rappel GMAO par ex).
- Stockage de propane : rétablir un suivi rigoureux avec le prestataire (Finagaz) des dispositions de sécurité fixées par l'arrêté préfectoral d'exploitation. Transmettre dans un délai de 3 mois l'état des lieux des actions incombant à chacun et les actions correctives nécessaires.

Remarques (4) :

- Installations électriques (entretien) : prioriser les interventions si nécessaire selon leur importance et effectuer les travaux avant le prochain contrôle ;
- procéder à l'affichage des pictogrammes de danger sur la cuve de propane ;
- prendre les dispositions pour que les consignes affichées sur la clôture du dépôt soit strictement respectées ;
- présenter les documents qui permettent d'attester du suivi et du contrôle régulier des dispositifs de sécurité sur les installations de stockage de l'eau ammoniacale : contrôle de la rampe d'arrosage de l'aire de dépôtage (7.26.5), détection du niveau de trop-plein (limiteur de remplissage automatique - article 7.26.4).

Inspection programmée du 4 mai 2017

Courrier de suite de l'inspection des IC du 2 juin 2017 : partie ESP

Non-conformité (1) :

- Compléter la liste des ESP établie par l'exploitant telle qu'imposée par l'article 9 bis de l'arrêté ministériel du 15 mars 2000 : la cuve de propane (n°15654) bien qu'exploitée par la société FINAGAZ doit y être intégrée avec toutes les informations mentionnées dans l'article 9 bis précité (régime de fabrication, catégorie de l'équipement,...).

Observations (2) :

- Lever les observations mentionnées par l'APAVE sur le générateur de vapeur (n°3050) ayant fait l'objet de plusieurs interventions (modifications) ces dernières années.
- L'inspection rappelle la nécessité de pouvoir disposer aisément des documents et de veiller au respect de leur contenu (pour le générateur de vapeur n°40 248, l'exploitant n'avait pu présenter la notice d'instruction de l'équipement qu'en fin d'inspection).

+ Levée de plusieurs non-conformités et remarques des inspections précédentes.



Inspection du 5 juin 2018

Inspection programmée réalisée avec le service de prévention des risques et nuisances (DRIEE)

- Contrôles des suites données à la précédente inspection du 4 mai 2017 ;
- Point sur les flux de déchets admis sur le site et ré-expédiés (arrêté d'exploitation et déclaration annuelle) ;
- Contrôle de certaines dispositions relatives aux conditions d'incinération et d'émission atmosphérique ;
- Point sur la surveillance de l'impact sur l'environnement au voisinage de l'installation (article 30 de l'AM du 2/09/2002) ;
- Visite des installations.



Inspection programmée du 5 juin 2018

Courrier de suite de l'inspection des IC du 24 juillet 2018

Non-conformités (2) :

- Effectuer les travaux de mise en conformité des installations électriques (risque foudre et installations électriques) ; distinguer dans le plan d'action et de suivi mis en place les travaux effectués des travaux restant à mettre en œuvre afin de permettre l'identification des remarques récurrentes nécessitant une attention particulière ou posant des difficultés à traiter.
- Compléter le tableau de répartition des responsabilités pour le suivi de la cuve de propane de l'effectivité du respect de la disposition de l'AP ou des actions à réaliser pour la mise en conformité des équipements de stockage (articles 7.25.1 à 7.25.16).

Remarques (7) :

- rétablir la chaîne d'extinction automatique dont la cuve de propane est équipée ;
- présenter la ou les procédure(s) qui établissent les périodicités de contrôle des dispositifs de sécurité sur les installations de stockage de l'eau ammoniacale (contrôle de la rampe d'arrosage de l'aire de dépotage/détection du niveau de trop-plein) + prévoir des libellés explicites et précis sur les contrôles effectués et les constats dans le registre de suivi sécurité
- informer préalablement l'inspection lors de la réception de déchets dérogeant aux dispositions réglementaires de l'arrêté préfectoral d'exploitation (rappel arrêté).



Inspection programmée du 5 juin 2018

Courrier de suite de l'inspection des IC du 24 juillet 2018 (suites)

Remarques (7) :

- Rechercher pour les évacuations nécessaires au plus proche des installations de Carrières-sur-Seine et dans les Yvelines à chaque fois que possible (rappel du principe de proximité sur le traitement des déchets) et rechercher le respect de la hiérarchisation des modes de traitement de déchets (incinération avec valorisation énergétique plutôt qu'installation de stockage).
- Justifier les emplacements des jauges Owen, lors des campagnes de surveillance environnementale, et étudier l'opportunité de faire évoluer cette surveillance, par exemple en changeant les emplacements des jauges pour prendre en compte l'évolution de l'environnement autour du site et les résultats des mesures déjà réalisées.
- Informer préalablement de le Préfet en cas de modification notable mais non substantielles des installations (R.181-46 du Code de l'environnement) : moyens supplémentaires d'extinction au niveau des halls de stockage, gestion des eaux de ruissellement, et plus généralement toute modification apportée par rapport à l'arrêté préfectoral d'exploitation.
- Vigilance sur la bonne combustion des déchets ; les mâchefers à destination des plate-formes de compostage ne doivent pas comporter de résidus non incinérés.



Accueil - Inspection d... ICAR http://carmen.develop... Géoportail - Le portail... SEVESO GIDAF - Accueil

NUISANCES **AQUATIQUES** **SOL ET DU SOUS-SOL** **DURABLE ET ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE**

Accueil > Risques et nuisances > Inspection des installations classées > Instances d'information et de concertation > Les Commissions de Suivi de Sites (CSS) > Welines > CSS Novergie à Carrière sur Seine

RISQUES ET NUISANCES

Cartographie des risques et des nuisances

Prévention des risques naturels & technologiques majeurs

Nuisances, santé et qualité de l'environnement

Inspection des installations classées

Organisation en Ile-de-France

Actions et données chiffrées d'Ile-de-France

Instances d'information et de concertation

Les Commissions de Suivi de Sites (CSS)

Welines

Hauts-de-Seine

Les Comités Locaux d'Information et de Surveillance (CLIS)

Les Comités Locaux d'Information et de Concertation (CLIC)

Le Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles (SPPI) Vallée de Seine

Espace thématique

CSS Novergie à Carrière sur Seine
publié le 9 décembre 2014 (modifié le 24 novembre 2015)

[AP_CREATION_12_NOVEMBRE_2014](#) (format pdf - 280.9 ko - 09/12/2014)

Commission du 02 octobre 2015

[Bilan de l'année 2014 de l'exploitant Novergie](#) (format pdf - 2.6 Mo - 11/09/2015)

[CRISTAL_Bilan de l'inspection des installations classées 02 octobre 2015](#) (format pdf - 225.9 ko - 24/09/2015)

[Etude pour l'amélioration de la performance énergétique SITRU](#) (format pdf - 1.6 Mo - 05/10/2015)

[Releve de decisions CSS du 2_10_2015](#) (format pdf - 928 ko - 24/11/2015)

Commission du 19 décembre 2014

[reglement Interieur](#) (format pdf - 210.3 ko - 27/01/2015)

[releve de decision](#) (format pdf - 258.9 ko - 27/01/2015)

[CSS_2013_CRISTAL_presentation Novergie_19_12_2014](#) (format pdf - 1.9 Mo - 09/12/2014)

[Bilan de l'inspection](#) (format pdf - 4.2 Mo - 27/01/2015)

Télécharger :

▶ [CSS_2013_CRISTAL](#) (format pdf - 2 Mo - 27/01/2015)

Dans la même rubrique

- ▶ CSS CNIM Thiverval-Grignon
- ▶ CSS Inter entreprises de Limay
- ▶ CSS Inter entreprises de Triel sur Seine
- ▶ CSS ITON Seine - Bonnières sur Seine -
- ▶ CSS Raffinerie du Midi - Trappil
- ▶ CSS Novergie à Carrière sur Seine
- ▶ CSS SIAAP ACHERES
- ▶ CSS EIMTA Guitrancourt
- ▶ Stockage souterrain de gaz naturel de Beynes
- ▶ CSS de Saint Illiers la Ville - Stockage souterrain de gaz naturel -

Haut de page

Documents consultables sur :

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/css-novergie-a-carriere-sur-seine-a2144.html>

Merci de votre attention



Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie
d'Île-de-France

www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr